

**Demande d'Autorisation sur les marchés de
Nevers**Articles L2111-14, L 2122-1, L 2125-1 du code général de la propriété
des personnes publiques**Toute demande doit impérativement être faite
au minimum 1 mois avant la date demandée:**
CAB-SDE@ville-nevers.fr**1. LE PETITIONNAIRE :**

Nom :

Raison sociale :

Prénom :

Enseigne :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : Fax :

Téléphone portable : E-mail :

N°RC : Code APE :

N°RM : N°MSA :

SIRET : SIREN :

Nom de l'assurance :

N° de police :

2. DEMANDE DE MARCHES (couvert / non couvert)• **Couvert** Marché Carnot Marché Saint Arigle• **Non couvert** Marché Carnot Marché Saint Arigle Marché Grande Pâture Marché Résistance
 Marché Banlay Marché Courlis

Date de début : Date de fin :

Fréquence :

Nombre de mètres linéaires souhaités :

3. OBJET DE L'EMPLACEMENT

Activité :

.....

En cas de fin avant le terme prévu ou de prorogation, merci d'envoyer un courrier écrit par mail à courrier@nevers.fr ou la déposer en Mairie. **A défaut, l'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée et facturée sur cette seule base, aucune réclamation ne sera admise.**

4. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné(e)------(auteur de la demande), certifie exacts les renseignements contenus dans la demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à m'acquitter de la redevance de l'occupation du domaine public correspondante.

Nom, prénom :

Date de la demande :

Signature du demandeur

Rappel :

- une copie du titre d'occupation sera transmise au trésorier Municipal pour mise en recouvrement des sommes dues.
- **En aucun cas cette demande ne vaut accord. Seul l'arrêté municipal a valeur d'autorisation.**

ELEMENTS FACTURES	PERIODICITE/QUANTITE	TARIFS
Marchés couverts		
Marché carnot		
Echoppes permanent	M ² / trimestre	24.00€
Emplacements permanent	M ² / mois	7.00€
Répartition des frais de sonorisation sacem	Forfait annuel	98.00€
Echoppes sans aménagement électrique occasionelle	M ² / trimestre	12.10€
Emplacements sans aménagements électrique	M ² / mois	3.45€
Marché St Arigle		
Echoppes intérieurs	M ² / mois	8.10€
Marché de plein air		
Marché Carnot		
Commerçant régulier	Mètre linéaire / jour	0.85€
Commerçant régulier avec électricité	Mètre linéaire / jour	1.00€
Commerçant occasionnel	Mètre linéaire / jour	1.35€
Commerçant occasionnel avec électricité	Mètre linéaire / jour	1.50€
Marché de quartiers		
Commerçant régulier	Mètre linéaire / jour	0.70€
Commerçant régulier avec électricité	Mètre linéaire / jour	0.85€
Commerçant occasionnel	Mètre linéaire / jour	1.10€
Commerçant occasionnel avec électricité	Mètre linéaire / jour	1.25€
Foires – Marchés divers (marchés été, marches thématiques...)		
Sans électricité	Mètre linéaire / jour	1.40€
Avec électricité	Mètre linéaire / jour	1.55€

CONDITIONS D'EXONERATION DECIDEES PAR LE MAIRE SUR PROPOSITION DE L'ADJOINT: TOUTES ASSOCIATIONS LOI 1901

Les tarifs d'occupation sont révisés chaque année et les nouveaux tarifs s'appliquent après délibération du Conseil Municipal.

Hôtel de Ville de Nevers - 58036 NEVERS CEDEX ☎ 03 86 68 47 69 ou 03 86 68 47 44
Fax 03 86 68 48 10 – Adresse E-mail: courrier@nevers.fr